



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-seizième session
Rome, 4-5 septembre 2002

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

POUR LE

PROJET D'AMÉLIORATION DES CULTURES DE DÉCRUE À MAGHAMA - PHASE II

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES ACTIVITÉS DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience acquise par le FIDA	2
C. Stratégie du FIDA pour la collaboration avec la Mauritanie	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	5
A. Zone du projet et groupe cible	5
B. Objectifs et portée	6
C. Composantes	7
D. Coûts et financement	8
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	10
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	12
H. Risques	13
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	13
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	13
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	14
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15



APPENDICES

I.	COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II.	PREVIOUS IFAD LOANS TO MAURITANIA (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA À LA MAURITANIE)	2
III.	CADRE LOGIQUE DYNAMIQUE	3
IV.	RÉSUMÉ DES COÛTS ET TABLEAUX FINANCIERS	7
V.	ORGANISATION ET GESTION	9



TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Ouguiya (MRO)
1,00 USD	=	275 MRO
1,00 MRO	=	0,00364 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

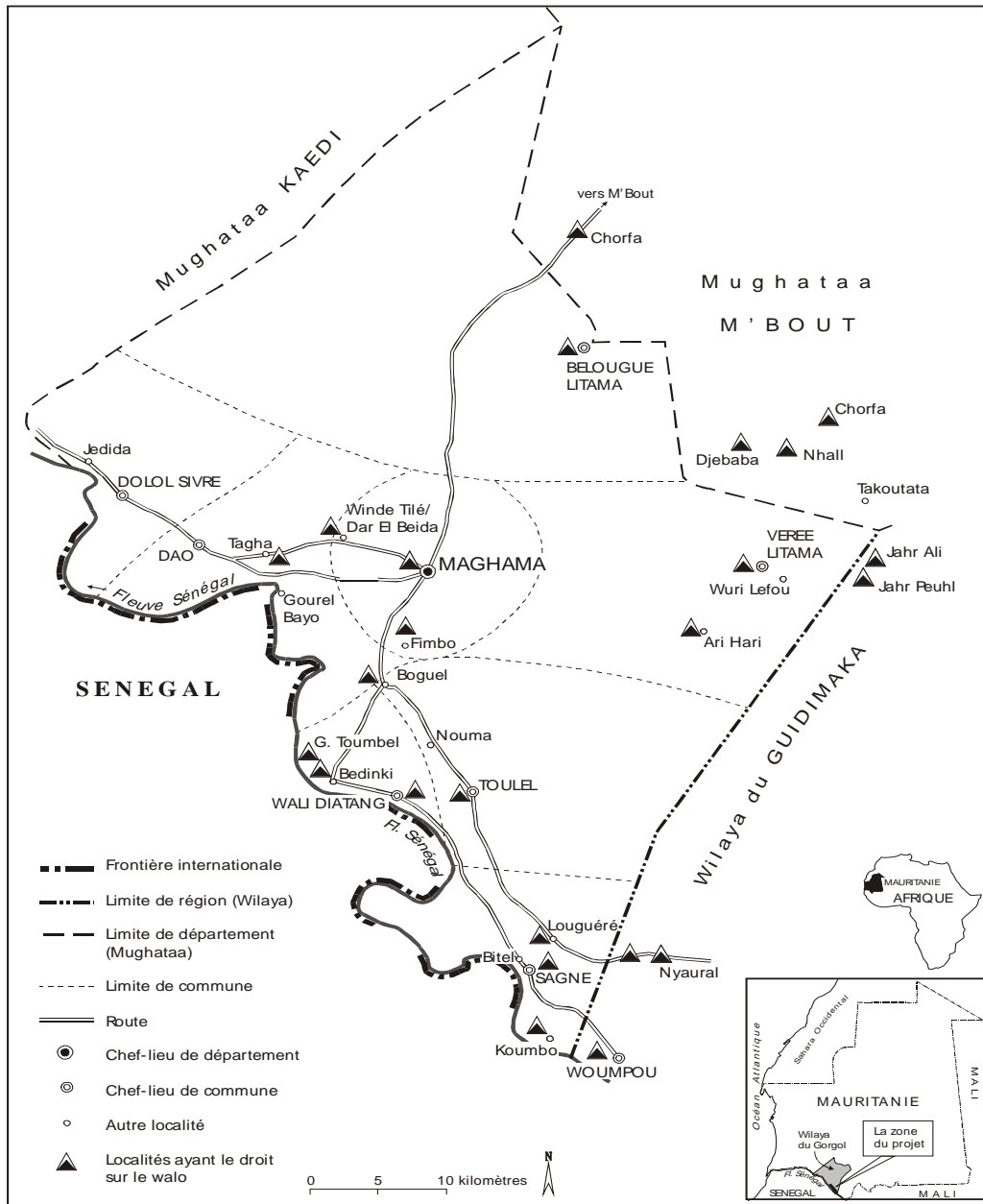
COSOP	Exposé des options et stratégies d'intervention par pays
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EPP	Évaluation de portefeuille de projets du pays
IEC	Information, éducation et communication
ONG	Organisation non gouvernementale
PPTÉ	Pays pauvres très endettés
S&E	Suivi et évaluation
UCGP	Unité de coordination et de gestion du projet
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



TC12/00-228/MAURITANIA-GORGOL

Source: FAO TCI/12/00-228/Mauritania-Gorgol

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

PROJET D'AMÉLIORATION DES CULTURES DE DÉCRUE À MAGHAMA - PHASE II

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République islamique de Mauritanie
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère du développement rural et de l'environnement
COÛT TOTAL DU PROJET:	11,5 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	7,6 millions de DTS (équivalant approximativement à 10,1 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEURS:	Néant
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	1,2 million de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	170 000 USD
INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

NOTE DE PRÉSENTATION

Bénéficiaires. Les bénéficiaires du projet seront la majeure partie de la population rurale vivant dans la zone du projet, dont les effectifs sont estimés à quelque 75 000 personnes. Le projet sera ciblé sur une cinquantaine de communautés villageoises parmi les plus pauvres de la région et sur environ 1 500 familles de petits agriculteurs de subsistance qui ne vivent que de l'aridoculture. Des taux élevés d'analphabétisme, un accès extrêmement limité aux ressources, à l'information et aux savoirs et l'exclusion traditionnelle des processus locaux de prise de décisions rendent les femmes particulièrement vulnérables.

Causes de la pauvreté. La pauvreté de la population cible est imputable principalement au fait qu'elle reste en marge de la vie économique, sociale, politique et culturelle du pays. Essentiellement négligées aussi bien par les services d'appui du gouvernement que par les donateurs, ces populations, qui n'ont qu'un capital humain et social réduit, vivent dans une zone très fermée et n'ont guère accès, ou pas du tout, aux marchés et aux services financiers. En outre, leur capacité d'accroître leurs revenus est limitée par l'état rudimentaire de leurs connaissances techniques et une base de ressources très étroite et vulnérable.

L'aide du projet aux pauvres. Cette deuxième phase du projet tend à consolider les deux principales réalisations obtenues pendant la première: expansion du potentiel de développement agricole de la région et amélioration de l'équité du régime foncier. La stratégie qu'il est envisagé de suivre pour réduire la pauvreté rurale et améliorer les conditions de vie dans la région comporte trois volets. Premièrement, l'on s'attachera à aider les populations rurales à remettre en état, créer et/ou renforcer les éléments d'infrastructures économique et sociale, en particulier les routes rurales, pour réduire leur isolement et leur permettre d'avoir plus facilement accès aux marchés. Deuxièmement, l'on s'efforcera de développer le capital social des ruraux pauvres dans la région du projet grâce à un appui à leurs organisations communautaires et aux institutions locales de développement, à des programmes d'alphabétisation fonctionnelle et à la mise en place de processus participatifs de planification du développement local auxquels puissent participer efficacement les groupes traditionnellement marginalisés. En outre, il sera organisé pour les femmes des programmes d'information, d'éducation et de communication (IEC) axés sur leurs problèmes spécifiques. Troisièmement, l'on s'emploiera à améliorer les possibilités de gain des groupes les plus pauvres en les aidant à mieux tirer parti du vaste potentiel agricole développé pendant la première phase du projet ainsi qu'à identifier et à exploiter les possibilités existantes, en leur inculquant des connaissances techniques et de gestion, en facilitant l'accès aux marchés et en encourageant l'apparition de services financiers locaux durables.

Participation des bénéficiaires au projet. Il a été prévu des processus participatifs de diagnostic et de planification au plan local pour veiller à ce que les bénéficiaires cibles, particulièrement les femmes et les jeunes, puissent participer à la détermination des priorités de développement des infrastructures et des services sociaux et économiques de base. Un appui technique et financier sera fourni aux associations d'usagers et autres organisations communautaires et associations de bénéficiaires pour les aider à assumer la responsabilité de la gestion et de l'entretien de l'infrastructure communautaire, particulièrement du système d'irrigation de décrue établi pendant la première phase du projet. Il sera fourni des services d'appui des activités génératrices de revenus en fonction des demandes qui seront reçues des coopératives féminines, des associations de producteurs et des autres organisations de bénéficiaires. L'on s'efforcera de maximiser la participation des bénéficiaires au moyen de programmes ciblés d'alphabétisation fonctionnelle des adultes et d'efforts systématiques de renforcement des capacités des organisations communautaires de prestations de services.

Coûts du projet et cofinancement. Le coût total du projet est estimé à 11,5 millions de USD, y compris un prêt du FIDA d'environ 10,1 millions de USD. Le gouvernement et les bénéficiaires feront l'apport d'environ 1,2 million de USD et de 170 000 USD respectivement. Le FIDA fournira en outre une subvention de 75 000 USD pour aider à financer un programme pilote de promotion de la parité entre hommes et femmes.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION
D'AIDE FINANCIÈRE À LA
RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
POUR LE

PROJET D'AMÉLIORATION DES CULTURES DE DÉCRUE À MAGHAMA – PHASE II

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République islamique de Mauritanie d'un montant de 7,6 millions de DTS (équivalant approximativement à 10,1 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Projet d'amélioration des cultures de décrue à Maghama - Phase II.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES
ACTIVITÉS DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. La Mauritanie est un vaste pays de plus de 1 million de km², dont les deux tiers sont couverts par la partie occidentale du désert du Sahara. La population du pays, estimée à 2,45 millions d'habitants, dont 42% de moins de 14 ans, est jeune et s'accroît au rythme de 2,9% par an. Le taux d'urbanisation dépasse aujourd'hui 50%, et la population nomade ne représente plus que 10% du total, contre 80% au début des années 60.

2. Pendant les années 90, le gouvernement a mis en œuvre une série de réformes macroéconomiques avec l'appui du Fonds monétaire international, la Banque mondiale et d'autres donateurs. Ces réformes ont permis de réduire les déficits aussi bien intérieurs qu'extérieurs et de ramener l'inflation à des taux gérables. L'environnement politique d'ensemble a été amélioré et l'État intervient moins dans la production, la commercialisation et l'encadrement des prix; les échanges et le commerce extérieur ont été libéralisés; et le secteur bancaire a été restructuré. De ce fait, le taux de croissance économique, modeste en 1991 et 1992, s'est accru pour atteindre le chiffre robuste de 4,9% par an entre 1993 et 1997 avant de retomber à 4,2% en 1998.

3. La Mauritanie est restée extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs et est presque totalement tributaire du poisson et du fer pour ses recettes d'exportation, doit importer une forte proportion des produits alimentaires et du combustible dont elle a besoin, est lourdement endettée et dépend de l'aide internationale. La Mauritanie a rempli les conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'Initiative pour l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). À sa soixante-dixième session, en septembre 2000, le Conseil d'administration a approuvé la participation du FIDA à cette initiative. Un

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.



document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ayant été adopté, la Mauritanie est parvenue au point de décision en janvier 2000 et approche du point d'achèvement, prévu pour juillet 2002.

4. Le secteur agricole est à l'origine de 25% environ du produit intérieur brut (PIB) du pays, l'élevage représentant 15% environ, et la production végétale et la pêche approximativement 5% chacun. Les performances de ce secteur dépendent directement des précipitations, faibles et extrêmement irrégulières, qui varient entre 35 mm au nord et 650 mm au sud. La saison des pluies est brève – de trois à quatre mois – de sorte que les seules cultures pluviales possibles sont le sorgho et le mil. L'agriculture pluviale et les cultures de décrue, qui constituent les principales sources de revenus pour la majorité des agriculteurs mauritaniens, utilisent des méthodes de production traditionnelles sans presque aucun intrant moderne. Le surpâturage, le déboisement et l'érosion des sols, aggravés par des sécheresses récurrentes, contribuent à la progression du désert et au rétrécissement des superficies des terres utilisables. Moins de 0,5% de la superficie du pays est cultivée de façon permanente, tandis que de vastes pâturages couvrent quelque 39 millions d'hectares, soit 38% environ de la superficie totale du pays.

5. Pendant longtemps, la politique agricole de la Mauritanie a été axée sur l'agriculture irriguée dans un souci de réduire la dépendance du pays à l'égard des importations de produits alimentaires, et en particulier de riz. Cette politique reposait sur de gros investissements dans des systèmes publics d'irrigation et sur une intervention généralisée de l'État dans la production, la commercialisation et le commerce. Au début des années 90, les recettes d'exportation et les ressources budgétaires diminuant, le gouvernement a changé de politique et a introduit des réformes politiques et institutionnelles de grande envergure avec l'appui, principalement, de la Banque mondiale. Ces réformes se sont traduites par une libéralisation de la production, de la commercialisation et du commerce de produits agricoles et par l'élimination du subventionnement des intrants agricoles.

6. Avec la réforme institutionnelle du Ministère du développement rural et de l'environnement, l'administration centrale a été rationalisée. Cependant, la fourniture des services d'appui à l'agriculture, et en particulier aux petits agriculteurs de subsistance, laisse encore beaucoup à désirer.

7. La Loi de 1986 sur la décentralisation a été mise en œuvre en trois étapes: la première portant sur 13 capitales de région, la deuxième sur 33 chefs-lieux de département et la troisième sur 162 communes, pour la plupart rurales. Le gouvernement s'emploie actuellement à remédier à certaines des difficultés auxquelles sont confrontées les communes rurales, particulièrement du fait de leurs ressources humaines et financières limitées.

8. La mise à jour de la Loi sur les coopératives, en 1996, a introduit des processus plus participatifs pour la création et le fonctionnement de ces institutions et les a dotées d'une plus grande autonomie de gestion. Les institutions de la société civile, en milieu rural, se sont diversifiées, grâce à l'émergence de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) et associations professionnelles. Le gouvernement rédige actuellement de nouveaux textes de loi pour améliorer le cadre de réglementation de toutes les institutions de la société civile.

B. Enseignements tirés de l'expérience acquise par le FIDA

9. **Portefeuille du FIDA.** Le FIDA a accordé à la Mauritanie neuf prêts représentant un engagement total d'environ 55 millions de USD. Le premier a été accordé en 1981 pour le projet d'irrigation du Gorgol et le dernier a été approuvé en 2001 pour le projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout sud et le Karakoro. L'autre projet en cours est le projet de développement des oasis – Phase II, qui doit s'achever en mars 2003.



10. Pendant la période 1994-2000, le FIDA n'a pas financé de nouveaux projets en Mauritanie par suite de problèmes récurrents d'exécution. L'évaluation de portefeuille de projets du pays (EPP) réalisée en 1996 a étudié ces problèmes de manière approfondie et a analysé les causes de la pauvreté rurale en Mauritanie. Les conclusions et recommandations de l'EPP ont servi de base à un dialogue constructif avec le gouvernement, qui a adopté depuis lors des mesures énergiques pour remédier à certains des problèmes auxquels s'était heurtée l'exécution des projets du FIDA. Le FIDA a repris sa coopération avec la Mauritanie lorsque l'exposé des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP) préparé en mai 2000 a été approuvé.

11. **Enseignements tirés.** Les enseignements tirés des 20 ans d'activité du FIDA en Mauritanie ont trait surtout aux conditions qui doivent être réunies pour assurer une exécution efficace et une gestion transparente. Ces enseignements sont notamment les suivants: i) l'exécution du projet a pâti du manque d'autonomie des unités de gestion des projets, des procédures de sélection du personnel des projets sans mise en concurrence et d'un recours limité à la sous-traitance par des prestataires de services privés; ii) le dialogue avec le gouvernement a contribué à pallier les problèmes d'exécution et à améliorer l'environnement institutionnel et réglementaire du développement rural; et iii) il est essentiel de suivre de près l'application des décisions convenues en matière de gestion du personnel et de gestion financière.

Enseignements tirés de la première phase du projet

12. En dépit des retards intervenus dans l'exécution du projet, la première phase a débouché sur deux réalisations majeures: l'aménagement d'ouvrages d'irrigation de décrue, qui a porté la superficie des terres ainsi irriguées de quelque 3 000 ha par an en moyenne à plus de 9 000 ha; et les arrangements fonciers convenus, élaborés et appliqués par les bénéficiaires, qui ont garanti la sécurité de jouissance des terres d'irrigation de décrue mises en valeur dans le cadre du projet. Toutefois, ce dernier n'a pas fourni de services d'appui appropriés aux agriculteurs et les capacités d'organisation et de gestion et les capacités techniques des associations de bénéficiaires qui ont reçu un appui pendant la première phase sont insuffisantes.

13. Les principaux enseignements tirés de la première phase du projet sont notamment les suivants:
- Les bénéficiaires peuvent assumer la responsabilité primordiale de l'exécution du projet, facteur le plus critique pour la durabilité de tout effort de développement local, et sont disposés à le faire.
 - Il faut préalablement développer les capacités des associations de bénéficiaires si l'on veut qu'elles puissent assumer des responsabilités majeures en matière de développement.
 - D'autres solutions doivent être trouvées pour remplacer le système public traditionnel de prestations de services d'appui aux agriculteurs.

C. Stratégie du FIDA pour la collaboration avec la Mauritanie

14. **Pauvreté rurale et stratégie du gouvernement.** L'enquête intégrée sur les ménages de 1996 a fait apparaître qu'en Mauritanie, le taux moyen de pauvreté est de 50%, soit quelque 27% en milieu urbain et jusqu'à 63% en milieu rural. En comparaison des résultats de l'évaluation de la pauvreté menée en 1990, l'enquête a montré que l'incidence globale de la pauvreté était tombée de 57% à 50% de la population totale. Si cette diminution a été générale dans toutes les régions urbaines, la pauvreté semble s'être aggravée dans nombre de régions rurales, spécialement dans les provinces de l'est et du centre, où son incidence était en moyenne de 72% (Assaba 84%; Gorgol 77%; Guidimaka 65%).

15. Ces résultats ont amené le gouvernement à lancé de nombreuses initiatives pour réduire la pauvreté. Dès 1999, toutefois, aussi bien le gouvernement que la communauté des donateurs ont reconnu qu'il fallait élaborer une stratégie nationale cohérente pour atténuer la pauvreté. L'Initiative



pour la réduction de la dette des PPTE a offert l'occasion de formuler une telle stratégie. Le DSRP qui en est résulté, lequel a été préparé en un temps record et approuvé au début de 2001, prévoit pour le pays des objectifs très ambitieux à l'horizon 2015. Ces objectifs, qui dépassent ceux qui ont été fixés pour le développement international, sont les suivants: i) réduire de deux tiers (de plus de 50% à 17%) l'incidence globale de la pauvreté, d'un tiers (de 33% à 22%) celle de la pauvreté extrême et de moitié (de 68% à 34%) celle de la pauvreté rurale; ii) atteindre bien avant 2015 les objectifs de développement international en ce qui concerne la scolarisation, l'alphabétisation, la couverture des services de santé, ainsi que l'accès à l'eau potable et à un logement décent; et iii) réduire considérablement les inégalités géographiques et sociales existantes.

16. Pour réaliser ces objectifs, le DSRP proposait: i) de promouvoir une expansion économique accélérée et équitable de l'ordre de 6% par an; ii) de faire reposer l'expansion économique sur les domaines d'activité des pauvres; iii) d'appuyer la mise en valeur des ressources humaines et d'élargir l'accès de tous aux services de base, particulièrement l'éducation, la santé et la nutrition, ainsi qu'à l'eau potable; et iv) de promouvoir le développement des institutions et le renforcement des capacités au plan local. Pour la période 2001-2004, le DSRP comporte des objectifs tendant à ramener l'incidence globale de la pauvreté à 39% et celle de la pauvreté rurale à 53%, et a identifié cinq grands domaines d'intervention, dont le premier est le développement rural.

17. **Activités d'éradication de la pauvreté menées par les autres principaux donateurs.** Le FIDA a toujours été le donateur le plus actif dans la région du projet. D'autres opérations de grande envergure en cours financées par la Banque mondiale et d'autres donateurs dans le cadre du Programme de développement intégré des périmètres irrigués sont axées sur l'agriculture irriguée. Plusieurs ONG internationales ont réalisé des activités dans les régions avoisinantes mais, faute de ressources suffisantes pour résoudre les problèmes de développement local critiques, leurs activités n'ont eu qu'une portée réduite. Les interventions projetées sont notamment un financement de l'Union européenne pour la construction d'un grand axe routier qui reliera les deux capitales provinciales de Kaedi et de Selibaby en passant par le chef-lieu du département de M'bout. La zone dans laquelle doit être réalisé ce projet est adjacente à l'Aftout sud et au Karakoro, où le FIDA réalise un projet de lutte contre la pauvreté.

18. **Stratégie du FIDA en Mauritanie.** La stratégie du FIDA concernant sa collaboration avec la Mauritanie, telle qu'elle est reflétée dans le COSOP, propose d'orienter comme suit les interventions futures:

- renforcement des capacités des populations rurales, et surtout des groupes cibles du FIDA, de participer efficacement à la fixation des priorités locales de développement, à l'élaboration et à l'exécution des programmes de développement local et de tirer parti de leurs avantages;
- établissement de mécanismes efficaces en vue de transférer des ressources aux populations rurales pour financer les programmes de développement local répondant à leurs priorités;
- atténuation des difficultés qu'ont les ruraux pauvres à obtenir des droits de jouissance foncière et à avoir accès aux capitaux et aux marchés; et
- développement des organisations communautaires et renforcement de leurs capacités dans les domaines du plaidoyer et de la conception et de l'exécution des programmes.

19. Pour y parvenir, il sera suivi une double approche consistant: i) à exploiter les effets de synergie entre le dialogue de la politique générale et le financement des investissements, et ii) à utiliser les capacités limitées du FIDA de dialoguer avec les pouvoirs publics et ses ressources financières réduites comme levier en créant des alliances stratégiques et des partenariats avec d'autres donateurs ayant des objectifs semblables et suivant des approches comparables. Le dialogue entre le FIDA et le gouvernement portera sur les questions qui touchent le plus directement les intérêts des ruraux pauvres. Il est également envisagé de créer des partenariats efficaces avec les ONG et d'autres



institutions de la société civile pour qu'elles participent à la conception et à l'exécution des opérations du Fonds et, en cas de besoin, de fournir un appui ciblé pour renforcer leurs capacités.

20. **Raison d'être du projet.** Le projet est un élément des trois principales opérations prioritaires d'investissement recommandées dans le COSOP pour la période 2001-2004. Conformément aux quatre orientations stratégiques reflétées dans le COSOP, le projet tendra à consolider les résultats obtenus pendant la première phase tout en mettant un accent plus marqué sur l'habilitation des ruraux pauvres et le renforcement des capacités de leurs organisations communautaires.

21. Le projet est tout à fait conforme aux grandes orientations stratégiques du DSRP. En particulier, il contribuera sans doute à améliorer l'accès des ruraux pauvres à leurs infrastructures et aux services de base, à valoriser leur capital humain et social et à accroître leurs revenus en leur permettant de tirer davantage parti du potentiel de production développé pendant la première phase.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

22. Les activités seront réalisées dans le département de Maghama, dans certaines communautés des départements de M'Bout et de Selibaby (qui sont les parties prenantes intéressées par le système d'irrigation de décrue mis en place pendant la première phase) et dans les régions de parcours de l'Atéf, dans le département de Kaédi. La région du projet couvre quelque 25 600 km² et est caractérisée par un climat sahélien semi-aride et des précipitations faibles mais très variables. On peut distinguer trois grandes zones agroécologiques. Le *Walo* – zone de cultures de décrue – est le plus prometteur pour ce qui est d'accroître les revenus agricoles. L'agriculture pluviale prédomine dans les régions de *Diéri*, où se trouvent les communautés d'agriculteurs les plus pauvres. Les régions de parcours de l'Atéf constituent une zone de transhumance pour les chameaux et le bétail venus d'autres régions du pays et du Mali. L'on trouve également dans la région du projet certaines forêts aussi bien classées que non classées.

23. La zone du projet n'est pas reliée au reste du pays. Les communautés qui vivent dans la région sont isolées les unes des autres, faute de routes praticables. Plusieurs autres infrastructures économiques critiques font également défaut dans la région, spécialement des systèmes d'approvisionnement en eau potable et des marchés. Nombre des infrastructures d'éducation et de santé existantes ne fonctionnent pas et/ou sont inaccessibles pour nombre des habitants des communautés villageoises, petites et dispersées.

24. Les activités de remise en état des routes rurales et des infrastructures sociales et économiques de base prévues dans le cadre du projet profiteront surtout à la population rurale de la zone cible, dont les effectifs sont estimés à quelque 75 000 personnes. En outre, le projet tendra à développer le capital social des ruraux pauvres grâce à des programmes d'alphabétisation fonctionnelle, au renforcement des capacités techniques et de gestion des organisations de bénéficiaires, à l'établissement de processus participatifs de planification du développement local et à la promotion de mécanismes endogènes de prévention et de règlement des conflits.

25. Le groupe qui bénéficiera le premier de ce ciblage spécifique sera celui des agriculteurs du *Walo* qui ont été exclus du régime de jouissance foncière mis en place pendant la première phase. Ce groupe comprendra quelque 500 ménages d'agriculteurs. Le projet étendra les nouvelles dispositions foncières à toutes les communautés villageoises en veillant à ce que les agriculteurs remplissant les conditions requises obtiennent l'assurance de droits de jouissance des terres de cultures de décrue.



26. La société étant très stratifiée, les femmes et les jeunes sont exclus du processus communautaire de prise de décisions et souvent de l'accès à la terre, à l'information, aux savoirs et aux services financiers. Les femmes et les jeunes constitueront donc le principal groupe vulnérable sur lequel seront axés les efforts d'habilitation et de promotion envisagés dans trois domaines. Premièrement, l'on s'attachera à accroître la participation des femmes et des jeunes aux décisions et aux activités communautaires et à améliorer progressivement l'efficacité de cette participation grâce à des programmes d'alphabétisation et d'information, d'éducation et de communication (IEC) à assise communautaire et à un appui au renforcement des capacités de leurs organisations locales. Le deuxième but de la stratégie proposée est d'accroître l'accès des femmes et des jeunes aux infrastructures et aux services communautaires de base en veillant à ce que l'appui et le financement aillent en priorité aux infrastructures et aux services dont les femmes ont le plus besoin. Son troisième objectif est de développer les activités génératrices de revenus grâce à des services d'appui technique et de gestion et à un mécanisme de financement orienté vers leurs activités économiques spécifiques.

27. Le troisième groupe cible est composé des familles d'agriculteurs extrêmement pauvres des régions du *Diéri*, qui sont tributaires du maigre revenu, de surcroît très variable, provenant des activités d'aridoculture. En tant que groupe, les agriculteurs du *Diéri* recevront des services d'appui pour les aider à accroître, diversifier et stabiliser leurs revenus agricoles. Les activités seront ciblées sur les communautés les plus pauvres, et des diagnostics participatifs aideront à identifier les infrastructures sociales et économiques les plus nécessaires et les possibilités de créer d'autres activités génératrices de revenus, aussi bien agricoles que non agricoles. Les communautés du *Diéri* se verront accorder une priorité élevée en ce qui concerne la création ou la remise en état des infrastructures de base. Les ménages les plus pauvres bénéficieront des mêmes services d'appui technique et mécanismes de financement que ceux qui sont prévus pour les femmes.

28. En dépit de l'augmentation de la superficie des terres de cultures de décrue, les revenus agricoles et les revenus du ménage sont réduits dans les régions du *Walo*. Les agriculteurs n'ayant que des connaissances rudimentaires, et les pertes après la récolte étant considérables par suite du manque d'efficacité des pratiques de gestion des ravageurs, la production est faible et de valeur réduite, les possibilités de la commercialiser sur les marchés étant limitées. Le projet tendra à améliorer la productivité des cultures *Walo* en organisant des stages pratiques pour les agriculteurs et en aidant leurs associations à mettre en place des services d'appui agricoles durables.

B. Objectifs et portée

29. D'une manière générale, le projet tend à contribuer à la réalisation des objectifs de réduction de l'incidence et de la gravité de la pauvreté rurale prévus dans le DSRP élaboré pour la Mauritanie ainsi qu'à améliorer les indicateurs du développement humain et à renforcer les capacités institutionnelles des populations rurales. Les objectifs de développement visés par le projet sont d'améliorer durablement:

- la capacité des organisations de bénéficiaires de planifier, d'exécuter, de gérer et d'évaluer les activités et les programmes présentant le plus d'intérêt pour leurs membres;
- les revenus des ruraux pauvres et en particulier ceux des groupes les plus vulnérables, à savoir les petits agriculteurs, les femmes et les jeunes;
- les conditions de vie des ruraux pauvres en élargissant l'accès aux infrastructures et aux services de base; et
- la gestion durable de la base de ressources naturelles.

C. Composantes

30. Le projet comportera quatre composantes: développement des capacités locales; promotion des activités économiques; routes rurales et infrastructures rurales de base; et coordination, gestion et suivi et évaluation (S&E) du projet.

Développement des capacités locales

31. L'on s'efforcera de développer la capacité des organisations de bénéficiaires de planifier, d'exécuter, de gérer et d'évaluer les activités et les programmes présentant le plus d'intérêt pour leurs membres ainsi qu'à promouvoir une participation efficace des femmes et des autres groupes vulnérables aux processus locaux de développement. Ces activités sont regroupées en trois sous-composantes.

32. **Diagnostiques participatifs et consolidation des organisations à assise communautaire.** Les activités prévues au titre de cette sous-composante sont orientées vers des communautés villageoises sélectionnées, où il sera réalisé des diagnostics participatifs, où des services d'appui seront fournis aux activités communautaires identifiées comme prioritaires lors du processus de diagnostic et où un appui sera apporté à la restructuration et à la consolidation des organisations à assise communautaire. En outre, il sera fourni une assistance à ces organisations pour les aider à organiser des programmes d'alphabétisation pour adultes. Les communautés cibles comprendront au moins 22 des communautés les plus pauvres du *Diéri* et les 28 communautés *Walo* ayant reçu une assistance pendant la première phase du projet. En outre, il sera fourni un appui pour la finalisation et la consolidation des dispositions relatives aux droits de jouissance des terres de cultures de décrue.

33. **Promotion de la condition des femmes.** Sous cette rubrique, on aidera à élaborer et à coordonner la stratégie de promotion de la condition des femmes et à suivre son exécution. Il est prévu de réaliser un programme pilote financé au moyen d'un don accordé par le FIDA au titre du programme de promotion de la parité entre les sexes de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre dans le but de mettre au point et de tester des méthodes efficaces d'appui à des activités féminines. Il sera également financé un programme d'IEC.

34. **Renforcement des capacités des organisations de bénéficiaires.** Il sera fourni un appui aux associations d'usagers dans le *Walo*, aux organisations de bénéficiaires à vocation économique, aux associations pastorales dans les régions de parcours de l'Atef, à la commission d'agriculteurs-éleveurs, à une station de radio rurale et à un programme d'échange d'agriculteurs.

Promotion des activités économiques

35. Cette composante tend à appuyer des activités génératrices de revenus, aussi bien agricoles que non agricoles, en particulier celles lancées par les groupes les plus vulnérables. Les principales activités appuyées au titre de cette composante viseront notamment à: i) consolider le système d'irrigation de décrue mis en place lors de la première phase du projet; ii) appuyer l'aménagement de coupe-feu et de points d'eau pour les animaux dans les zones de parcours de l'Atef; et iii) organiser des stages pour agriculteurs pour mettre en place le processus endogène de génération et de diffusion de connaissances agricoles. Cette composante prévoit également la création d'un fonds de développement en vue de promouvoir et d'appuyer des activités génératrices de revenus non agricoles à l'intention des femmes et des autres groupes vulnérables. Enfin, on s'emploiera à consolider l'une des institutions de financement rural établies pendant la première phase du projet et une assistance sera fournie pour promouvoir le développement de plusieurs autres institutions de financement rural, à la lumière d'une évaluation détaillée de leur viabilité économique et financière.

Routes rurales et infrastructures rurales de base

36. Dans le cadre de cette composante, il est prévu de financer trois sous-programmes: i) un programme de routes rurales, qui tendra principalement à éliminer les points noirs et à procéder aux travaux indispensables de réparation des routes; ii) un programme d'infrastructures rurales qui tendra notamment à remettre en état les écoles et dispensaires existants; et iii) l'aménagement de points d'approvisionnement en eau potable et d'autres infrastructures communautaires.

Coordination, gestion et suivi et évaluation du projet

37. Cette composante concerne la coordination, la gestion et le suivi et l'évaluation de toutes les activités ainsi que la gestion financière du projet. Un financement sera fourni pour une petite unité de coordination et de gestion du projet (UCGP) qui sera constituée dans la zone du projet et dont les opérations seront pleinement autonomes. Son personnel sera recruté sur la base de contrats renouvelables d'une durée de deux ans. En outre, il sera financé un poste de conseiller technique, pour une durée de deux ans, qui sera chargé d'aider à mettre au point et à appliquer les outils et instruments d'exécution du projet.

D. Coûts et financement

38. **Coûts du projet.** Le coût total du projet, qui sera exécuté sur une période de six ans, est estimé à environ 11,5 millions de USD, y compris provisions pour aléas. Les dépenses en devises nécessaires sont estimées à 3,3 millions de USD, soit environ 29% du coût total. Les taxes et droits se monteront à quelque 1,2 million de USD (11%).

39. Il est proposé un prêt du FIDA d'un montant de quelque 10,1 millions de USD, soit 87% du coût total du projet. La contribution du gouvernement représentera environ 1,2 million de USD (11%) et couvrira les taxes et droits d'importation. Étant donné l'incidence de la pauvreté dans la région, les contributions directes des bénéficiaires sont estimées à 170 000 USD seulement (1,5%). Le FIDA fournira également un don d'un montant de 75 000 USD pour appuyer un programme pilote de promotion de la condition des femmes.

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Développement des capacités locales	1 165,5	146,4	1 312,0	11	12
B. Promotion des activités économiques	2 039,3	927,0	2 966,3	31	28
C. Routes rurales et infrastructures rurales de base	3 040,9	1 180,4	4 221,3	28	40
D. Coordination, gestion et S&E du projet	1 247,6	798,9	2 046,4	39	19
Total des coûts de base	7 493,2	3 052,8	10 546,0	29	100
Provision pour aléas d'exécution	372,6	159,7	532,4	30	5
Provision pour aléas financiers	338,9	127,1	466,0	27	4
Total des coûts du projet	8 204,8	3 339,6	11 544,3	29	109

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composantes	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (Hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Développement des capacités locales													
- Diagnostics participatifs et consolidation des organisations à assise communautaire	437	98,8	-	-	-	-	5	1,2	443	3,8	70	367	5
- Promotion de la condition des femmes	100	57,1	75	42,9	-	-	-	-	175	1,5	8	168	-
- Développement des capacités des organisations de bénéficiaires	757	100,0	-	-	-	-	0	-	757	6,6	76	681	-
Total partiel	1 294	94,2	75	5,5	-	-	5	0,4	1 375	11,9	153	1 216	5
B. Promotion des activités économiques													
- Consolidation du système d'irrigation des cultures de décrue	3 342	86,6	-	-	-	-	517	13,4	3 859	33,4	1 144	2 198	517
- Appui aux activités génératrices de revenus non agricoles	386	81,7	-	-	80	16,9	6	1,3	473	4,1	45	422	6
- Appui aux services financiers ruraux	271	95,5	-	-	-	-	13	4,5	283	2,5	108	163	13
Total partiel	3 998	86,6	-	-	80	1,7	536	11,6	4 615	40,0	1 296	2 782	536
C. Routes rurales et infrastructures rurales de base													
- Programme de routes rurales	2 244	85,0	-	-	-	-	397	15,0	2 640	22,9	825	1 419	397
- Programme d'infrastructures rurales	530	72,5	-	-	90	12,3	111	15,2	731	6,3	225	395	111
Total partiel	2 774	82,3	-	-	90	2,7	508	15,1	3 372	29,2	1 050	1 814	508
D. Coordination, gestion et S&E du projet													
-	1987	91,0	-	-	-	-	197	9,0	2 183	18,9	840	1 147	197
Total des décaissements	10 053	87,1	75	0,6	170	1,5	1 246	10,8	11 544	100,0	3 340	6 959	1 246

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

40. **Les marchés** d'acquisition de biens et de travaux de génie civil **seront passés** conformément aux procédures du FIDA. Dans toute la mesure possible, les achats de biens et les marchés de travaux de génie civil seront regroupés en vue d'obtenir les meilleurs prix. Les consultants seront recrutés conformément aux procédures de l'UNOPS.

41. **Travaux de génie civil.** Tous les marchés de travaux d'une valeur égale ou supérieure à 200 000 USD feront l'objet d'appels d'offres internationaux. Pour les marchés d'une valeur inférieure à 200 000 USD, il sera procédé à des appels d'offres nationaux ou locaux conformément à la réglementation en vigueur en Mauritanie. Les procédures d'attribution des marchés pour les travaux d'infrastructures communautaires de petite envergure seront définies dans le manuel des procédures du projet.

42. Les marchés d'acquisition de véhicules, de matériels, de matériaux et de services d'une valeur égale ou supérieure à 200 000 USD feront l'objet d'appels d'offres internationaux. Pour les marchés d'acquisition de véhicules d'une valeur inférieure à 100 000 USD et les marchés d'acquisition de biens et de services d'une valeur inférieure à 50 000 mais égale ou supérieure à 7 000 USD, il sera procédé à des appels d'offres nationaux. Les marchés de biens et services inférieurs à 7 000 USD seront soumis aux procédures de consultation de fournisseurs à l'échelon national.

43. **Décaissements.** Pour faciliter les décaissements et l'exécution du projet, l'emprunteur ouvrira au nom du projet un compte spécial en dollars des États-Unis auprès d'une banque commerciale acceptable de Nouakchott, avec une dotation autorisée de 500 000 USD. Le compte spécial sera reconstitué conformément aux procédures stipulées dans l'accord de prêt. Il sera géré par le coordonnateur et le gestionnaire des finances du projet sur la base du principe de la double signature.

44. Le gouvernement ouvrira un compte du projet sur lequel il déposera sa contribution de contrepartie aux coûts du projet. Le gouvernement versera un montant de 100 000 USD pour couvrir les taxes afférentes aux petits frais d'exploitation, pour lesquels la procédure du crédit d'impôt ne peut s'appliquer. Préalablement à l'entrée en vigueur du prêt, le gouvernement procédera à un versement initial de 25 000 USD au compte du projet pour couvrir les dépenses d'exécution de la première année. Ce compte sera reconstitué au début de chaque exercice conformément aux programmes de travail et budgets annuels pertinents.

45. Il pourra être effectué des retraits sur le compte du prêt au vu d'états de dépenses pour les catégories de dépenses déterminées conjointement par le gouvernement, le FIDA et l'institution coopérante. Les pièces justificatives desdites dépenses seront conservées par l'unité de gestion du projet et tenues à la disposition des missions de supervision et commissaires aux comptes pour inspection. Tous les autres retraits sur le compte du prêt seront effectués au vu de pièces justificatives complètes.

46. Avant le début de chaque année civile, un programme de travail et budget annuel sera, après examen par le comité de pilotage du projet, soumis au FIDA et à l'UNOPS pour observation et approbation. Les demandes de retrait seront établies par le coordonnateur et le gestionnaire financier du projet et transmises au Ministère des affaires économiques et du développement, qui les communiquera à l'institution coopérante. Les spécimens de la signature des personnes chargées de signer les demandes de retrait seront communiqués au FIDA et à l'institution coopérante.

47. **Comptabilité et vérification des comptes.** La comptabilité du projet sera tenue par le gestionnaire financier. L'UCGP tiendra des livres en partie double conformes aux normes comptables internationales. Les organisations associées chargées de l'exécution d'activités spécifiques tiendront



une comptabilité séparée pour enregistrer l'utilisation faite des fonds alloués au projet. Lesdites organisations recevront des avances au titre des dépenses futures, la première représentant l'équivalent du coût prévu des trois premiers mois d'activité, et soumettront des états de dépenses mensuels, auxquels seront joints les originaux des pièces justificatives, à l'UCGP. Après vérification, l'UCGP reconstituera les comptes, selon qu'il conviendra.

48. Les comptes du projet et ceux des organisations associées seront examinés périodiquement et/ou à la demande des missions de supervision. Une vérification des comptes et un audit de gestion seront réalisés chaque année par un cabinet d'audit de réputation internationale ayant l'agrément du FIDA, sélectionné à la suite d'appels d'offres internationaux. Le cabinet d'audit exprimera un avis sur les procédures de passation des marchés, la régularité des dépenses imputées au compte spécial et l'utilisation faite des biens et des services financés par le projet. Il exprimera également un avis distinct sur les états de dépenses. L'UCGP veillera à ce que les recommandations formulées à la suite de l'audit soient appliquées sans tarder. Les honoraires du cabinet d'audit seront réglés au moyen du produit du prêt.

F. Organisation et gestion

49. **Organisation d'ensemble.** Le projet sera exécuté avec la participation directe des associations de bénéficiaires. Les communes rurales seront responsables des infrastructures publiques mais seront encouragées à transférer aux associations d'usagers la responsabilité de leur exploitation et de leur entretien. S'agissant des activités génératrices de revenus, le projet fournira un appui directement aux associations de producteurs, coopératives féminines et microentreprises rurales. La prestation de services d'appui aux bénéficiaires et à leurs organisations communautaires sera fondée sur le principe "faire-faire", par le biais d'arrangements contractuels ou de coopération avec des prestataires de services privés et publics.

50. **Participation des bénéficiaires.** Les processus participatifs seront employés au niveau des communautés pour veiller à ce que les bénéficiaires participent effectivement à la fixation des priorités de développement local, à l'exécution des activités et à l'évaluation de l'efficacité et de l'impact de l'appui fourni. L'on s'emploiera à obtenir des engagements clairs, et à les faire respecter, en matière de participation des groupes traditionnellement marginalisés, comme les femmes et les jeunes, notamment pour la détermination des infrastructures et services publics locaux considérés comme prioritaires. Les bénéficiaires, par l'entremise de leurs associations, seront responsables au premier chef de l'exploitation et de l'entretien de toutes les installations remises en état ou créées avec l'appui du projet.

51. **Fourniture de services d'appui.** Les activités d'appui au projet seront exécutées sur la base d'arrangements contractuels avec des prestataires de services privés, d'accords-cadres avec des prestataires nationaux de services publics et/ou d'accords de coopération avec des institutions associées comme des organismes des Nations Unies et/ou des ONG internationales et nationales qualifiées. L'on s'efforcera d'utiliser comme partenaires d'exécution des associations d'usagers et de bénéficiaires, en leur fournissant un appui pour renforcer leurs capacités selon que de besoin.

52. **Coordination et gestion.** Le Ministère du développement rural et de l'environnement jouera le rôle d'organisme d'exécution du gouvernement. Il créera une petite UCGP dotée de la pleine autonomie de gestion administrative et financière. L'UCGP sera chargée de coordonner les interventions du projet, d'administrer les contrats et accords conclus avec les partenaires d'exécution et de gérer les fonds des projets.

53. La supervision du projet sera confiée à un comité de pilotage du projet, qui s'emploiera à faciliter la coordination interinstitutions. Le comité de pilotage, présidé par un représentant du Ministère du développement rural et de l'environnement, comprendra des représentants des autres

ministères clés ainsi que des organisations de bénéficiaires et des institutions locales de développement.

54. **Partenariats et coordination avec d'autres projets.** Au niveau de l'exécution, l'on s'efforcera de conclure des arrangements de coopération avec les autres donateurs et les ONG qui opèrent dans la région du projet pour promouvoir des effets de synergie, échanger des données d'expérience et éviter les chevauchements d'activités.

55. **Suivi et évaluation.** Le système S&E sera conçu de manière à intégrer les mécanismes que devront mettre en place et utiliser les principaux acteurs pour améliorer l'exécution et l'impact du projet. Chaque agent d'exécution devra par conséquent établir un système interne de suivi pour rassembler et analyser les informations requises afin d'améliorer l'exécution des activités. Les prestataires de services sélectionnés aideront toutes les organisations de bénéficiaires à mettre en place et pratiquer leurs propres systèmes de suivi.

56. Toutes les organisations de bénéficiaires appuyées par le projet réaliseront périodiquement des évaluations participatives d'impact, qui constitueront le fondement de l'ensemble du système d'évaluation. Ces évaluations permettront de mettre à jour la base de données du projet et de préparer les programmes d'activité pour l'année suivante.

57. Au niveau du projet, il sera réalisé de manière participative un bilan à mi-parcours et une évaluation terminale qui tendront à déterminer dans quelle mesure les objectifs de développement du projet ont été atteints et à décrire l'impact du projet sur les divers bénéficiaires. Il sera également fourni un appui technique et des services de formation à l'utilisation de systèmes participatifs de S&E.

G. Justification économique

58. **Avantages et bénéficiaires.** Le projet est conçu de manière à pouvoir fournir sur demande des services d'appui et un financement. Par conséquent, alors même que les principaux types de services d'appui et de financement nécessaires ont été identifiés, il appartiendra aux bénéficiaires, agissant par l'entremise de leurs institutions communautaires, de déterminer la composition et l'étendue des services et des investissements prioritaires à financer. Dans ces conditions, il n'est donc pas possible de procéder à une analyse classique des coûts et des avantages du projet. L'on peut cependant faire une estimation qualitative des avantages attendus du projet.

59. Les principaux avantages escomptés sont notamment les suivants: i) amélioration significative des indicateurs de développement humain; ii) augmentation durable des revenus ruraux, particulièrement ceux des femmes et des jeunes; iii) renforcement des capacités des organisations de bénéficiaires de régler les problèmes locaux de développement et les conflits; et iv) amélioration significative des pratiques de gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement.

60. **Groupe cible du FIDA et impact du projet sur la parité entre les sexes.** Les femmes et les jeunes bénéficieront d'une stratégie expresse d'autonomisation tendant à: i) promouvoir leur participation effective aux décisions concernant le développement local; ii) développer leur capital social grâce au renforcement des capacités de leurs organisations et à des programmes ciblés d'IEC; iii) faciliter l'accès aux services sociaux de base, à l'alphabétisation et aux services d'éducation et de santé; et iv) promouvoir des activités génératrices de revenus en aidant les bénéficiaires à identifier les possibilités qui s'offrent, en fournissant des services consultatifs techniques et de gestion et en facilitant l'accès aux services financiers appropriés.

61. **Durabilité.** Le projet est conçu de manière à consolider et/ou à créer des organisations de bénéficiaires qui puissent assumer une responsabilité accrue du développement local, et surtout de l'exploitation et de l'entretien des infrastructures. Le développement des services d'appui à

l'agriculture, dont la gestion et le financement seront progressivement assurés par les bénéficiaires, contribuera également à la durabilité des activités.

H. Risques

62. Les principaux risques qui pourraient compromettre la réalisation des objectifs de développement du projet sont les suivants: i) ingérence des milieux politiques ou de l'administration dans l'exécution et la gestion du projet; et ii) ingérence des milieux politiques dans le fonctionnement des organisations de bénéficiaires. Le degré de risque est modéré dans le premier cas et faible dans le second. L'accord de prêt stipulera que toute ingérence dans la gestion du projet constituera un motif de suspension des activités du projet.

I. Impact sur l'environnement

63. Il a été déterminé à la suite d'une analyse de la situation et de l'impact écologiques, que le projet aura un impact essentiellement positif sur l'environnement dans la mesure où il a pour but de promouvoir les investissements communautaires et privés consacrés à la protection et à la régénération de la base de ressources naturelles. Une étude complémentaire, réalisée avant l'évaluation prospective, a débouché sur la préparation d'un projet de programme supplémentaire de protection de l'environnement dont le financement sera demandé au titre du Fonds pour l'environnement mondial.

J. Aspects novateurs

64. Le projet introduit deux innovations majeures dans le contexte mauritanien. La première consistera en un transfert effectif des responsabilités en matière d'exploitation et d'entretien des infrastructures publiques d'un organisme public national aux organisations de bénéficiaires. La seconde sera l'élaboration de processus endogènes de règlement des conflits pour atténuer les pressions concurrentes qui s'exercent sur la base de ressources naturelles. Ces innovations, si elles donnent les résultats escomptés, pourront servir de modèles pour d'autres projets dans le pays et dans la région.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

65. Un accord de prêt entre la République islamique de Mauritanie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

66. La République islamique de Mauritanie est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

67. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.



QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

68. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds consentira à la République islamique de Mauritanie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à sept millions six cent mille droits de tirage spéciaux (7 600 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} mai 2042 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 2 septembre 2002)

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie (le Gouvernement) met à la disposition de l'Agent principal du projet les fonds du prêt conformément aux dispositions du programme de travail et budget annuels (PTBA) et aux procédures nationales habituelles pour l'assistance au développement aux fins d'exécuter le projet.
2. Le Gouvernement prend en charge l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services nécessaires au projet au moyen d'exonérations des droits et taxes sur les importations et/ou en recourant à la procédure du crédit d'impôt. Concernant les taxes sur les petites dépenses et celles pour lesquelles le recours à la procédure du crédit d'impôt est impossible, le Gouvernement met à la disposition de l'UCGP au cours de la période d'exécution du projet, des fonds de contrepartie provenant de ses ressources propres pour un montant global en ouguiyas équivalant à 100 000 USD. Un premier dépôt des fonds de contrepartie, d'un montant de 25 000 USD, sera effectué sur le compte de projet pour couvrir les besoins de la première année d'exécution du projet. Le projet sera inscrit au budget d'investissement consolidé de l'état.
3. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales telles que prévues à la Section 7.15 (protection de l'environnement) des conditions générales, le Gouvernement prend, dans le cadre du projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.
4. L'objectif du système de suivi et évaluation est d'accélérer les processus d'apprentissage au sein du projet et de stimuler ainsi l'adaptation et l'innovation. À cette fin, il sera procédé à une série d'études afin d'évaluer l'efficacité des approches et de proposer des améliorations ou des approches nouvelles. Les établissements universitaires locaux pourront être associés à de telles études.
5. Il sera procédé à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale exécutée par des prestataires externes au projet. Ces deux évaluations serviront de support aux examens à mi-parcours et final conjoints menés par le Gouvernement et le FIDA. Toutes les évaluations seront basées sur des dispositifs d'auto-évaluation par les bénéficiaires.
6. Le Gouvernement prend en charge l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services nécessaires au projet au moyen d'exonérations des droits et taxes sur les importations et/ou en recourant à la procédure du crédit d'impôt. La valeur de l'ensemble de ces taxes est considérée comme constituant une partie des fonds de contrepartie que le Gouvernement est tenu de fournir en vertu de l'accord de prêt.
7. La sélection du personnel-clé, soit le coordinateur et le responsable administratif et financier se fera sous l'autorité du Ministère du développement rural et de l'environnement sur la base d'un appel à candidatures ouvert aux cadres qualifiés des secteurs public, associatif et privé. Les nominations du coordinateur et du responsable administratif et financier seront soumises à l'accord préalable du FIDA ainsi que, le cas échéant, la décision de mettre fin à leurs fonctions. La sélection du personnel technique, de gestion et d'administration relèvera de la compétence du coordinateur et sera effectuée



selon la même procédure. À compétences égales, la préférence sera donnée aux candidatures féminines. L'ensemble du personnel de l'UCGP sera recruté sur la base de contrats de deux ans renouvelables.

8. Le Gouvernement assure le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident selon les règles en vigueur sur son territoire.

9. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:

- a) un avis juridique favorable délivré par le directeur général de la législation, de la traduction et de l'édition du journal officiel ou toute autre autorité compétente sur le territoire du Gouvernement, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement.
- b) les textes réglementaires relatifs à la création de l'UCGP et du Comité d'Orientation et de Suivi ont été publiés;
- c) le Compte spécial et le compte de projet ont été ouverts;
- d) le coordinateur du projet et le responsable administratif et financier ont été sélectionnés et ont reçu l'agrément du FIDA;

10. Aucun retrait du compte de prêt ne sera effectué avant que:

- a) le Gouvernement n'ait déposé sur le compte de projet la somme équivalant à 25 000 USD conformément aux termes de l'accord de prêt;
- b) le projet de manuel de procédures administratives, financières et comptables n'ait été finalisé et soumis au FIDA pour approbation ;
- c) le premier PTBA n'ait été soumis au FIDA et à l'institution coopérante.

COUNTRY DATA

MAURITANIA

Land area (km² thousand), 2000 1/	1 025	GNI per capita (USD), 2000 1/	370
Total population (million), 2000 1/	2.7	GNP per capita growth (annual %), 2000 1/	3.3
Population density (people per km²) 2000, 1/	3	Inflation, consumer prices (annual %), 2000 1/	3.3
Local currency	Ouguiya (MRO)	Exchange rate: USD 1 =	MRO 275
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate), 1980-99 2/	2.7	GDP (USD million), 2000 1/	935
Crude birth rate (per thousand people), 2000 1/	39 a/	Average annual rate of growth of GDP 2/	
Crude death rate (per thousand people), 2000 1/	13 a/	1980-90	1.8
Infant mortality rate (per thousand live births), 2000 1/	88 a/	1990-99	4.2
Life expectancy at birth (years), 2000 1/	54 a/	Sectoral distribution of GDP, 2000 1/	
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n.a.	% agriculture	25 a/
Poor as % of total rural population 2/	n.a.	% industry	29 a/
Total labour force (million), 2000 1/	1.2	% manufacturing	10 a/
Female labour force as % of total, 2000 1/	44	% services	46 a/
Education		Consumption, 2000 1/	
School enrolment, primary (% gross), 2000 1/	79 a/	General government final consumption expenditure (as % of GDP)	15 a/
Adult illiteracy rate (% age 15 and above), 2000 1/	58	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	78 a/
Nutrition		Gross domestic savings (as % of GDP)	7 a/
Daily calorie supply per capita, 1997 3/	2 622	Balance of Payments (USD million)	
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5), 2000 1/	44 a/	Merchandise exports, 2000 1/	400
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5), 2000 1/	23 a/	Merchandise imports, 2000 1/	340
Health		Balance of merchandise trade	60
Health expenditure, total (as % of GDP), 2000 1/	4.8	Current account balances (USD million)	
Physicians (per thousand people), 1999 1/	n.a.	before official transfers, 1999 1/	-75
Population using improved water sources (%), 1999 4/	37	after official transfers, 1999 1/	140
Population with access to essential drugs (%), 1999 4/	66	Foreign direct investment, net 1999 1/	0.1 a/
Population using adequate sanitation facilities (%), 1999 4/	33	Government Finance	
Agriculture and Food		Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP), 1999 1/	n.a.
Food imports (% of merchandise imports), 1999 1/	26 a/	Total expenditure (% of GDP), 1999 1/	n.a.
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land), 1998 1/	43	Total external debt (USD million), 1999 1/	2 528
Food production index (1989-91=100), 2000 1/	109.1	Present value of debt (as % of GNI), 1999 1/	169
Cereal yield (kg per ha), 2000 1/	1 011	Total debt service (% of exports of goods and services), 1999 1/	28.4
Land Use		Lending interest rate (%), 2000 1/	n.a.
Arable land as % of land area, 1998 1/	0.5	Deposit interest rate (%), 2000 1/	x1
Forest area (km ² thousand), 2000 2/	3		
Forest area as % of total land area, 2000 2/	0.3		
Irrigated land as % of cropland, 1998 1/	9.8		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* database

2/ World Bank, *World Development Indicators*, 2001

3/ United Nations Development Programme (UNDP), *Human Development Report*, 2000

4/ UNDP, *Human Development Report*, 2001

PREVIOUS IFAD LOANS TO MAURITANIA

Loan no.	Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Closing Date	Currency	Approved Amount	Disbursement (% of approved amount)
MR-44	Gorgol Irrigation Project	WB/IDA	WB/IDA	HC	16.09.80	27.08.81	30.06.90	SDR	7 600 000	95%
MR-92	Gorgol Farmers' Training Project	IFAD	WB/IDA	HC	31.03.82	28.07.83	30.06.90	SDR	1 200 000	20%
MR-169	Small-Scale Irrigation Project	WB/IDA	WB/IDA	HC	03.04.85	30.01.86	30.06.93	SDR	3 500 000	74%
MR-1	Agricultural Rehabilitation Programme	AFESD	AFESD	HC	30.04.86	10.12.86	30.06.94	SDR	4 000 000	100%
MR-22	Agricultural Rehabilitation Programme II	AFESD	AFESD	HC	06.12.89	06.11.90	31.12.96	SDR	8 650 000	99%
MR-31	Banc d'Arguin Protected Area Management Project	IFAD	UNOPS	HC	15.04.92	18.05.93	30.06.00	SDR	1 200 000	93%
MR-318	Maghama Improved Flood Recession Farming Project	IFAD	UNOPS	HC	03.12.92	10.06.93	31.12.00	SDR	7 450 000	97%
MR-43	Oasis Development Project – Phase II	IFAD	AFESD	HC	06.09.94	08.02.95	31.09.03	SDR	5 400 000	92%
MR-563	Poverty Reduction Project in Aftooth South and Karakoro	IFAD	UNOPS	HC	12 09 01	-	-	SDR	11 300 000	-



CADRE LOGIQUE DYNAMIQUE

1. Contribution aux objectifs du CSLP et objectifs de développement du projet

Description sommaire	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
<p>Contribution aux objectifs du CSLP</p> <p>Réduire la pauvreté rurale de moitié en 2015</p>	<p>Réduction significative de l'incidence de la pauvreté dans la zone du projet</p> <p>Réduction significative des indicateurs de malnutrition infantile et maternelle</p> <p>Amélioration sensible des indicateurs de développement humain</p>	<p>Enquêtes sur la pauvreté dans le cadre du DRSP</p> <p>Enquêtes nutritionnelles</p> <p>Évaluations participatives des bénéficiaires</p>	
<p>Objectifs spécifiques</p> <p>Renforcer durablement les capacités des organisations de bénéficiaires, à planifier, gérer, mettre en œuvre et évaluer leurs programmes de développement et activités économiques</p> <p>Améliorer durablement les revenus des populations et spécialement des plus démunis</p> <p>Contribuer à l'amélioration des conditions de vie</p> <p>Préservation des ressources naturelles</p>	<p>Les organisations à la base, GIE et associations diverses ont géré d'une manière transparente des activités prioritaires répondant aux besoins de leurs membres</p> <p>Les aménagements du Walo sont entretenus d'une manière correcte et peu coûteuse</p> <p>L'incidence et l'ampleur des conflits éleveurs – producteurs du Walo sont réduits d'une manière significative</p> <p>Le niveau de participation des femmes, des jeunes, et des autres groupes marginalisés aux décisions et activités communautaires augmente d'une manière significative</p> <p>Les revenus agricoles augmentent d'une manière significative</p> <p>Les revenus non agricoles des groupes vulnérables se sont accrus et diversifiés</p> <p>L'accès de la majorité de la population de la zone aux infrastructures de base (pistes, eau potable, santé de base, éducation primaire) est facilité</p> <p>Le niveau de dégradation des ressources forestières et pastorales est réduit sensiblement</p>	<p>Évaluations participatives annuelles et thématiques</p> <p>Revue à mi-parcours et finale</p> <p>Rapports annuels</p>	<p>Interférences des autorités régionales</p> <p>Accaparement politique des organisations paysannes</p>



2. Résultats par composante

Description sommaire	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
<p>Composante 1: Renforcement des capacités locales</p> <p>S/C 1-1: Diagnostics participatifs et consolidation des organisations communautaires</p> <p>S/C 1-2: Promotion féminine</p> <p>S/C 1-3: Renforcement des capacités des organisations de base des bénéficiaires</p>	<p>Consolidation d'organisations communautaires 50 diagnostics participatifs sont finalisés en année 2 les 28 CVD du Walo sont consolidés Au moins 22 organisations communautaires sont mises en place et consolidées dans les zones de diéri L'alphabétisation fonctionnelle est réussie pour au moins 3000 adultes ruraux</p> <p>Une méthodologie efficace d'appui aux femmes et aux autres groupes vulnérables est mise en point La participation des femmes aux décisions communautaires est effective Au moins 5000 femmes sont touchées par les programmes IEC</p> <p>Au moins 200 organisations à la base consolidées et rendues fonctionnelles, dont: 150 organisations féminines 50 associations de jeunes et d'autres groupes vulnérables La fédération des usagers du Walo gère correctement l'entretien des aménagements et développe un service endogène de conseil agricole L'association des pasteurs de l'ATF gère correctement les points d'eau, les pare feux et réussit à promouvoir une gestion rationnelle des aprcours Le cadre de concertation pour la résolution des conflits éleveurs –producteurs du Walo est opérationnel dès la 3ème année Une radio rurale fonctionne d'une manière autonome à la satisfaction des usagers de la zone</p>	<p>Évaluations participatives annuelles et thématiques Revue à mi-parcours et finale Rapports annuels Rapports techniques et financiers des associations</p>	<p>Accapuration politique des organisations paysannes</p>



Résultats par composante (suite)

Description sommaire	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
<p>Composante 2: Appui aux activités économiques S/C 2-1: Valorisation des terres de décrue</p> <p>S/C 2-2: Appui aux activités génératrices de revenus et à la commercialisation</p> <p>S/C 3-d: Développement des services financiers ruraux de proximité</p>	<p>Les aménagements de décrue sont consolidés et sécurisés Le modèle de gestion des crues est appliqué correctement par les usagers du Walo Environ 250 km de pare feux et au moins 5 puits pastoraux sont mis en place et gérés correctement par l'associations pastorale de l'ATF Le dispositif endogène de conseil agricole est fonctionnel et rend service à au moins: 1000 producteurs du Walo, et 500 producteurs du diéri</p> <p>Au moins 200 micro projets d'AGR sont initiés et mis en oeuvre: 150 pour les femmes 50 pour les jeunes et autres groupes vulnérables Les appuis en commercialisation bénéficient à la grande majorité des producteurs du Walo et du diéri et à l'ensemble des promoteurs d'AGR</p> <p>Développement des CAVEC CAVEC de aghama consolidée 3 CAVEC mises en place et consolidées D'autres services financiers de proximité développés (banques de céréales et tontines)</p>	<p>Évaluations participatives annuelles et thématiques Système de suivi des acteurs concernés Revue à mi-parcours et finale PTBA</p>	<p>Interférences des autorités régionales</p> <p>Accapuration politique des organizations paysannes</p>



Résultats par composante (suite)

Description sommaire	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
Composante 3: Infrastructures de base S/C 2-1: Désenclavement	<p>Les travaux de désenclavement de la zone projet sont réalisés au plus tard fin de la 3ème année</p>	<p>Évaluations participatives annuelles et thématiques</p> <p>Système de suivi des acteurs concernés</p> <p>Revue à mi-parcours et finale</p> <p>PTBA</p>	<p>Interférences des autorités régionales</p> <p>Accapuration politique des organisations paysannes</p>
S/C 2-1: Infrastructures rurales essentielles	<p>Infrastructures sociales sont réhabilitées et rendues fonctionnelles à la fin de la 2ème année</p> <p>Les points d'eau potable sont réhabilités ou mis en place au plus tard fin de la 3ème année</p>		
Composante 4: Coordination, Gestion, Suivi et Évaluation	<p>L'ensemble des interventions sont réalisées dans les délais</p> <p>Les ressources du projet sont gérées d'une manière transparente</p> <p>Des systèmes participatifs de suivi et évaluation sont opérationnels au niveau de tous les acteurs</p> <p>Désengagement réussi de la structure du projet</p>	<p>PTBA</p> <p>Revue à mi parcours</p> <p>Évaluation finale (OE)</p>	

9

3. Composantes et intrants

Description sommaire	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
Composantes et Sous-Composantes	Intrants: Coût des composantes		
Composante 1: Renforcement des Capacités	1,4 millions de dollars US	<p>PTBA</p> <p>Revue à mi parcours</p> <p>Évaluation finale (OE)</p>	
Composante 2: Amélioration et diversification des revenus	4,6 millions de dollars US	<p>Idem</p>	
Composante 3: Infrastructures de Base	3,4 millions de dollars US	<p>Idem</p>	
Composante 4: Coordination, Gestion, Suivi et Évaluation	2,2 millions de dollars US	<p>Idem</p>	



RÉSUMÉ DES COÛTS ET TABLEAUX FINANCIERS

Tableau 1: Plan de financement par composantes

	FIDA		Don Assistance Technique (FIDA)		Communautés		Gouvernement		Total		Devises étrangères	Monnaie locale (hors taxes)	Droits & Taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
	A. Renforcement de Capacités Locales												
1. Diagnostic participatif et consolidation des organisations communautaires	437	98.8	-	-	-	-	5	1.2	443	3.8	70	367	5
2. Promotion féminine	100	57.1	75	42.9	-	-	-	-	175	1.5	8	168	-
3. Développement des capacités des organisations de bénéficiaires	757	100.0	-	-	-	-	0	-	757	6.6	76	681	-
Sous-total Renforcement de Capacités Locales	1 294	94.2	75	5.5	-	-	5	0.4	1 375	11.9	153	1 216	5
B. Appui aux Activités Economiques													
1. Valorisation des terres de décrue	3 342	86.6	-	-	-	-	517	13.4	3 859	33.4	1 144	2 198	517
2. Appui aux activités génératrices de revenu et à la commercialisation	386	81.7	-	-	80	16.9	6	1.3	473	4.1	45	422	6
3. Appui aux services financiers de proximité	271	95.5	-	-	-	-	13	4.5	283	2.5	108	163	13
Sous-total Appui aux Activités Economiques	3 998	86.6	-	-	80	1.7	536	11.6	4 615	40.0	1 296	2 782	536
C. Infrastructures de base													
1. Désenclavement	2 244	85.0	-	-	-	-	397	15.0	2 640	22.9	825	1 419	397
2. Infrastructures rurales essentielles	530	72.5	-	-	90	12.3	111	15.2	731	6.3	225	395	111
Sous-total Infrastructures de base	2 774	82.3	-	-	90	2.7	508	15.1	3 372	29.2	1 050	1 814	508
D. Coordination, Gestion, Suivi et Evaluation	1 987	91.0	-	-	-	-	197	9.0	2 183	18.9	840	1 147	197
Total Décaissement	10 053	87.1	75	0.6	170	1.5	1 246	10.8	11 544	100.0	3 340	6 959	1 246

7



Tableau 2: Coûts par catégories de dépenses et par composantes

	Renforcement de Capacités Locales				Appui aux Activités Economiques						Imprévus Physiques			
	Diagnostic participatif et consolidation des org. Comm.taires		Développement des capacités des Organisations de Bénéficiaires		Appui aux activités génératrices de revenu et à la commerc.		Appui aux services financiers de proximité		Infrastructures de base		Coord., Gestion, Suivi et Evaluation	Total	%	Montant
	Promotion féminine	Valorisation des terres de décrue	Appui aux activités génératrices de revenu et à la commerc.	Appui aux services financiers de proximité	Infrastructures de base Désencl.	Infrastr. rurales essentielles	Infrastructures de base							
							Infrastructures de base							
I. Coûts d'investissements														
A. Génie Civil	-	-	-	2 540	-	16	2 029	565	143	5 293	10	515.0	-	-
B. Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-	231	231	-	-	-	-
C. Equipement et Matériels	-	-	-	-	-	10	-	-	66	76	-	-	-	-
D. Etudes et Assistance Technique														
1. Etudes	33	-	-	516	40	51	285	57	180	1 161	-	-	-	-
2. Assistance Technique Internationale	18	-	-	30	30	71	-	-	420	570	-	-	-	-
3. Assistance Technique Nationale	2	-	-	-	-	-	30	-	5	37	-	-	-	-
Subtotal Etudes et Assistance Technique	53	-	-	546	70	122	315	57	605	1 768	-	-	-	-
E. Formation	89	100	578	-	-	54	-	-	6	827	-	-	-	-
F. Prestations de services	280	75	136	400	-	56	-	-	23	971	-	-	-	-
G. Fonds de Capitalisation IMF	-	-	-	-	-	7	-	-	-	7	-	-	-	-
H. Fonds d'appui aux activités économiques	-	-	-	-	400	-	-	-	-	400	-	-	-	-
Total coûts d'investissements	422	175	715	3 485	470	266	2 344	622	1 074	9 574	5	515.0	-	-
II. Coûts actuels														
A. Salaires et Indemnités	-	-	-	-	-	-	-	-	604	604	-	-	-	-
B. Entretien et Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	368	368	5	17.3	-	-
Total coûts actuels	-	-	-	-	-	-	-	-	972	972	2	17.3	-	-
COÛTS DE BASE	422	175	715	3 485	470	266	2 344	622	2 046	10 546	5	532.4	-	-
Imprévus physiques	-	-	-	254	-	2	203	57	17	532	-	-	-	-
Imprévus pour hausse des prix	20	-	42	119	3	16	93	53	119	466	4	20.6	-	-
COÛTS TOTAUX	443	175	757	3 859	473	283	2 640	731	2 183	11 544	5	553.0	-	-
Taxes	5	-	-	517	6	13	397	111	197	1 246	7	84.1	-	-
Devises	70	8	76	1 144	45	108	825	225	840	3 340	5	165.9	-	-





ORGANISATION ET GESTION

A. Organisation générale et agence d'exécution

1. L'organisation de la mise en œuvre sera basée sur les principes de base suivants: a) les populations villageoises et groupements de bénéficiaires déterminent les priorités, avec une participation active des groupes les plus démunis, les femmes, les jeunes, les statuts fonciers faibles; b) les investissements à réaliser et les activités d'appui fournies par le projet répondront aux priorités déterminées par les populations ciblées sur la base de critères d'éligibilité prédéfinis, c) le faire-faire sera préféré à l'intervention directe; d) les relations entre le projet, les communes, les bénéficiaires, et les prestataires de travaux ou de services publics et privés, seront régies par des conventions de collaboration ou des contrats, qui précisent les responsabilités respectives de toutes les parties prenantes, et e) des coopérations, partenariat et synergies avec les autres intervenants, bailleurs et programmes seront systématiquement recherchés et encouragés.

2. L'agence d'exécution du projet sera le MDRE, qui assurera la tutelle du projet et veillera à ce que les interventions du projet s'inscrivent dans le cadre des objectifs qui lui sont assignés et des orientations retenues pour sa mise en œuvre. Le MDRE confiera les responsabilités de la mise en œuvre à une unité de coordination et de gestion du projet (UCGP), dotée de l'autonomie administrative et financière. La tutelle sera exercée à posteriori par le biais d'un comité d'orientation et de suivi.

B. Coordination et gestion

Comité d'orientation et de suivi (COS)

3. Le COS assurera la supervision nationale du Projet et aurait les principaux rôles suivants: i) superviser l'état d'avancement général en veillant au respect des objectifs et de la stratégie générale d'intervention du Projet; ii) valider les grandes orientations techniques et opérationnelles proposés par l'UCGP; iii) assurer la coordination entre ministères et institutions et les échanges d'information pour faciliter l'exécution du projet; iv) commenter les programmes de travail et budget annuel et les rapports annuels d'activités, avant leur transmission au FIDA et à l'institution coopérante par la tutelle; v) débattre tout problème institutionnel et organisationnel dépassant la compétence de l'UCGP et proposer des mesures appropriées; vi) examiner et interpréter les rapports d'audit; et vii) suivre l'application des recommandations des différentes missions de supervision et d'appui extérieur. Il serait présidé par le MDRE et composé de représentants: i) des ministères et institutions publiques concernés; et ii) des organisations de bénéficiaires.

Unité de coordination et gestion du projet (UCGP)

4. La coordination de la mise en œuvre et la gestion du projet sera confiée à une unité de coordination et de gestion du projet (UCGP), dotée de l'autonomie administrative et financière lui permettant d'administrer les contrats et les conventions pour l'exécution des activités du projet. Les attributions de l'UCGP seront définies dans un acte pris par le Ministère de tutelle. De par la stratégie générale adoptée, fondée sur la sous-traitance de l'essentiel des activités à des opérateurs contractuels, les principales responsabilités de l'UCGP seront les suivantes: a) l'orientation stratégique et la définition des modalités de mise en œuvre du Projet; b) la coordination et la programmation des activités, c) le choix des prestataires de service et de travaux, et le suivi et contrôle de leurs activités (préparation des appels d'offres, des contrats, suivi des performances d'exécution); d) la coordination entre les différents opérateurs et avec les autres projets et intervenants dans la zone; e) la coordination des activités de suivi interne et d'évaluation participative; f) la tenue de la comptabilité générale et analytique du projet et le contrôle financier et de gestion de l'utilisation des moyens mis à disposition

du projet; g) la préparation des éléments pour la mobilisation des fonds de contrepartie et la gestion du compte spécial; et h) la mise en œuvre des recommandations des rapports d'audit, de supervision et des missions d'appui.

C. Modalités de mise en œuvre

5. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du projet sera basé sur la participation active des populations. Les populations ciblées seront appuyées dans l'identification et la mise en œuvre des activités éligibles aux appuis du projet par des opérateurs contractualisés. Les bénéficiaires seront donc les maîtres d'ouvrages pour les activités de type privé qui leur sont propres, les opérateurs se limitant au rôle d'appui conseil, notamment pour aider les bénéficiaires à satisfaire aux conditions d'éligibilité aux appuis du projet. Outre les activités de type privé qui leur sont propres, les organisations des bénéficiaires représenteront les intérêts de leurs membres au sein des dispositifs participatifs de diagnostic et de planification et pourront être responsabilisées dans le cadre de concessions de service public pour des activités communautaires de type public.

6. Pour la fourniture d'appuis à la planification et la gestion du développement des organisations communautaires, il sera fait recours à des **opérateurs partenaires polyvalents** (OPP). Pour des appuis techniques très spécialisés, et/ou ayant un caractère répétitif, il sera fait appel à des **opérateurs partenaires spécialisés** (OPS). Les OPP et les OPS seront sélectionnés par le projet sur la base d'appels d'offres nationaux ouverts aux institutions des secteurs public, associatif et privé. Ils seront recrutés sur la base de contrats de trois ans, renouvelables sur la base d'indicateurs de performances explicites. Pour des appuis techniques localisés et d'une durée limitée (formations et expertises ponctuelles, études thématiques ou de faisabilité, etc.), il sera fait appel à des prestataires de services spécialisés au fur et à mesure de la demande.

7. Par ailleurs, le projet établira des relations de collaboration avec les autres projets qui interviennent ou interviendront dans le développement rural afin d'éviter la duplication des activités, de développer des synergies, et de promouvoir les échanges d'expérience. Il s'agit notamment: i) des projets financés par le FIDA (PASK, OASIS II); ii) du projet de gestion des ressources naturelles en zone pluviale (PGRNP/Banque mondiale); iii) du projet d'appui aux CAPEC (PNUD/FENU) et du projet d'appui à la banque de développement des femmes du Gorgol (PNUD).

D. Suivi et évaluation

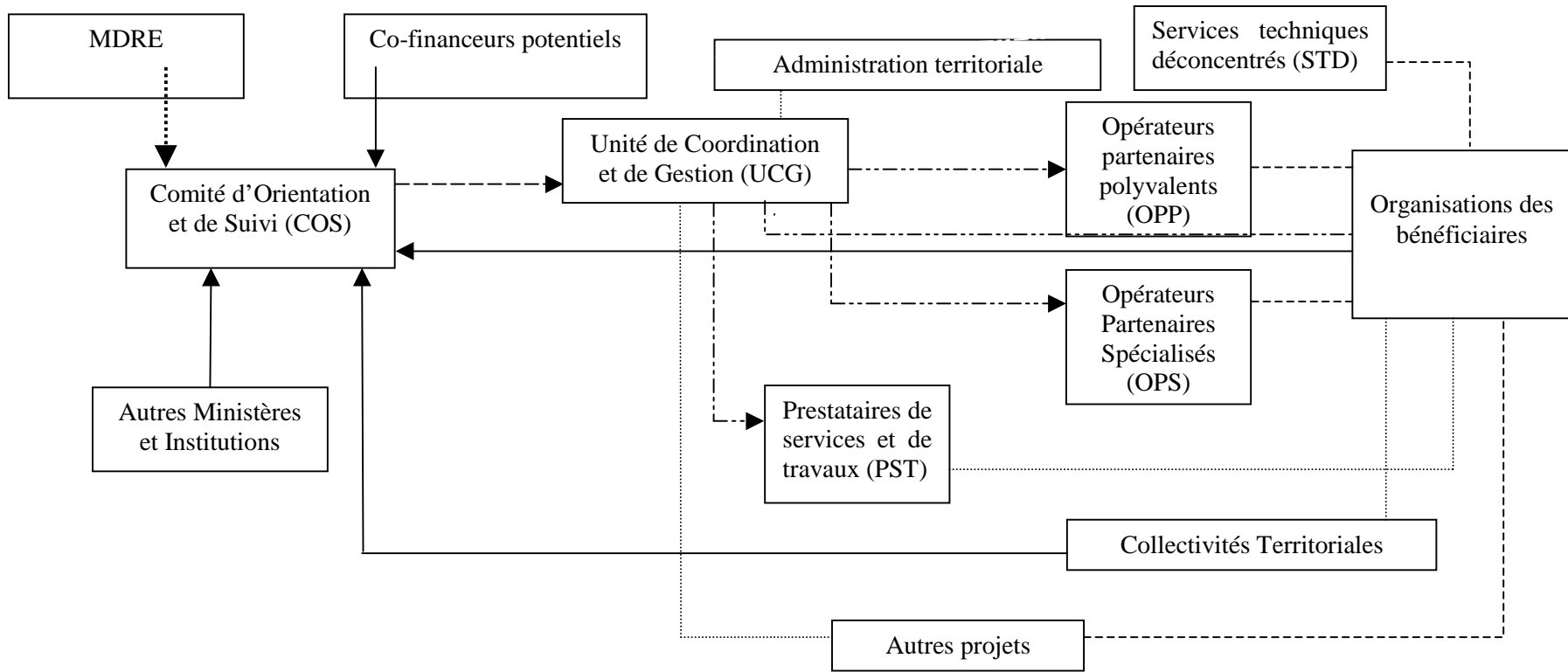
8. L'objectif du système de suivi et évaluation est d'accélérer les processus d'apprentissage au sein du projet et de stimuler ainsi l'adaptation et l'innovation. De ce fait, le système de suivi et d'évaluation sera conçu à partir des pratiques de gestion des responsables au sein de l'UCG, afin d'éviter la génération isolée de données. Plutôt que de monter un système de suivi et évaluation standard clé-en-main, l'accent sera mis durant la vie du projet sur l'amélioration des capacités de gestion des responsables, tant à l'intérieur de l'UCGP, qu'au niveau des autres acteurs participant dans la mise en œuvre du projet. Cette amélioration des capacités de gestion sera personnalisée, puisque les points de départ, les besoins et les rythmes d'apprentissage seront différents. Sans cette amélioration de la capacité de gestion des responsables, il n'y aura aucune demande quelle que soit la donnée. Le système de suivi et évaluation sera construit par modules successifs, selon l'évolution des capacités de gestion. Des évaluations des différentes interventions du projet seront effectuées à des intervalles réguliers.

9. **Évaluations internes.** Le projet montera un système de suivi et évaluation qui réponde aux objectifs de gestion, d'apprentissage et d'innovation des responsables de l'équipe. Le projet procèdera à une série d'études afin d'évaluer l'efficacité des approches et de proposer des améliorations ou des approches nouvelles. Les institutions universitaires pourront être associées à de telles études.



10. **Évaluations externes.** Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale seront réalisées par des prestataires externes au projet, en vue de préparer les revues conjointes à mi-parcours et finale, organisées par le FIDA et le Gouvernement. Toutes les évaluations seront basées sur des dispositifs d'auto-évaluation par les bénéficiaires.

11. **Rôles de l'UCGP, des prestataires et des bénéficiaires.** Au niveau de l'UGCP, le coordinateur du projet aura la responsabilité globale de promouvoir l'amélioration de la capacité de gestion interne en développant la pratique de l'apprentissage et de l'innovation. Il sera responsable de construire au fur et à mesure un système de suivi et d'évaluation, intégré à celui de la programmation. Il analysera les rapports et consignera les données dans une base de données informatisée qui est actualisée d'une manière régulière. Chacun des responsables techniques de l'UGCP devra assurer le suivi global du type d'activités de son ressort, et introduire des améliorations méthodologiques aux dispositifs de suivi et d'évaluation y afférent. Contractuellement les prestataires seront tenus de fournir à l'UGC des rapports concernant les résultats obtenus trimestriels et annuels. Ils devront de même informer des difficultés observées lors de la mise en œuvre, les leçons de l'expérience et les innovations proposées ou déjà mises en œuvre afin d'obtenir les résultats accordés contractuellement. Les bénéficiaires seront informés de toutes les opérations qui les concernent. Ils seront associés au suivi et l'évaluation. Le responsable du suivi-évaluation devra consolider les différents flux d'information dans un rapport semestriel du projet (en y intégrant les informations du suivi financier et des activités menées au titre de l'UCGP), qui sera transmis au ministère de tutelle, à l'institution coopérante et au FIDA. Il en sera de même pour le rapport annuel.



Nature des relations entre les acteurs

-▶ Assure la présidence du COS et la sélection du coordinateur UCG
- ▶ Membres du COS
- - -▶ Orientation et suivi à postériori par le COS
- . -▶ Relations contractuelles- Projet/prestataires contractuels et OB
- - - Relations de coopération, facilitation
- - - Fourniture d'appui aux populations et OB

Légende

MDRE Ministère du Développement Rural et de l'Environnement



